

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAONE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VANNE
SEANCE DU 15 Avril 2024
COMPT E - R E N D U**

Nombre de conseillers

En exercice : 9

Qui ont pris part à la
délibération : 7

Date de la convocation :
09/04/2024

Date d'affichage : **22/04/2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril, le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Joël MONGIN, Maire.**

Présents : M. Joël MONGIN, Mme Catherine LAMBLIN, M. Xavier GROSJEAN, Mme Patricia MAZET, M. Gilbert LEFFOND M. Michel BOURGEOIS, et M. Bastien CHARPIOT.

Absents excusés : Mme Cynthia COLOMBIANO
Mme Virginie PERRON

Secrétaire de séance : Mme Patricia MAZET

Ordre du Jour :

- * Désignation du secrétaire de séance,
- * Approbation procès-verbal du dernier Conseil Municipal,
- * Tarifs de l'eau,
- * Vote des taux des taxes locales
- * Rôle d'affouage
- * Fonds de concours CC4R
- * Convention fourrière
- * Travaux ONF
- * Devis travaux supplémentaires pour les trottoirs de la traversée du village le long de la RD101
- * Désignation des représentants de la commune auprès du Collège de Scey-Sur-Saône
- * Subventions aux associations
- * Approbation du Compte de Gestion budget Principal 2023,
- * Approbation du Compte de Gestion budget Eau 2023,
- * Approbation du Compte Administratif budget Principal 2023,
- * Approbation du Compte Administratif budget Eau 2023,
- * Affectation résultat budget Principal,
- * Vote du Budget Primitif budget Principal 2024,
- * Vote du Budget Primitif budget Eau 2024,
- * Questions et informations diverses :
 - * Elections européennes : bureau de vote du 9 juin 2024
 - * Point à temps route de Grandecourt

Objet de la délibération – Approbation des procès-verbaux du Conseil municipal précédent

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2024 est approuvé à l'unanimité. Mme MAZET demande à ce que son texte concernant la filtration de l'eau soit rattaché au prochain procès-verbal, à titre d'information complémentaire.

Objet de la délibération – Tarifs de l'eau

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de statuer sur le prix de vente de l'eau, la redevance compteur et le coût d'intervention pour fermeture et ouverture du branchement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

Décide le maintien des tarifs de l'eau à compter de l'année 2024 comme suit :

- **1^{ère} tranche : 1.03 € / m3**
- **2^{ème} tranche : 0.91 € / m3**
- **3^{ème} tranche : 0.84 € / m3**
- Redevance compteur : 40 / an
- Fermeture et réouverture compteur 250 € par intervention.

Dit que ces tarifs sont applicables à compter de la facturation de **juin 2024**.

Objet de la délibération – Vote des taux d'imposition des taxes locales 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux des taxes pour l'année 2024.

	TAUX 2023	TAUX 2024
Taxe Foncier Bâti (dont taux départemental 24.48%)	31.17%	31.17%
Taxe Foncier Non Bâti	15.30 %	15.30 %

Objet de la délibération – Finances Subventions de fonctionnement pour 2024

Monsieur le Maire propose de statuer pour l'année 2024 sur les subventions aux associations

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de verser pour 2024
 - A la coopérative scolaire de Soing 500€
 - A l'association Ouvrons Vanne 400€
 - Croix Rouge 100€
 - Secours Populaire 100€
 - Collège Scey sur Saône 200€

Objet de la délibération - Approbation du rôle d'affouage 2023 - 2024

Le Maire présente au Conseil municipal le rôle d'affouage.

Le Conseil valide à l'unanimité le rôle d'affouage suivant :

1	BONNET	Emmanuel
2	BOUSSARD	Jacqueline
3	CARD	François
4	CHARPIOT	Bastien
5	DROUHET	Rémi
6	GUILLOT	Serge
7	GROSJEAN	Xavier
8	LAVILLE	Frédéric
9	LE QUERE	Christophe
10	MARADAN	Angélique
11	MICHAUD	Denis
12	POULNOT	Emilie

Objet de la délibération – Fonds de concours voirie CC4R

Sur bilan prévisionnel de la CC4R, Monsieur le Maire présente le plafond du fonds de concours à reverser à la CC4R :

Année 2024 : 11 000 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, le versement de la somme de 11 000 euros à la CC4R.

Objet de la délibération – Convention fourrière animale

M le Maire indique que, d'après les dispositions de l'Article L.211-24 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM), chaque commune doit disposer, soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et la garde des animaux errants ou en état de divagation, soit d'un service de fourrière établie sur le territoire d'une autre commune.

La Communauté d'Agglomération de Vesoul (CAV) propose depuis plusieurs années la signature d'une convention relative à l'utilisation du service de fourrière animale.

Dans le cadre du renouvellement de la concession du service public relatif à la fourrière animale de la CAV, il est proposé la signature d'une nouvelle convention à compter du 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2027.

En contrepartie du service public assuré par la Communauté d'Agglomération de Vesoul, la commune s'engage à participer aux dépenses de fonctionnement du service en versant à la CAV une somme égale à 1€ par habitant et par année.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité, la signature de cette convention.

Objet de la délibération – Travaux ONF

M le Maire présente le devis de l'ONF concernant la programmation des travaux sylvicoles pour l'année 2024 :

- Nettoyage manuel des parcelles n° 9 et 11 : 1845 € HT
- Broyage mécanique des parcelles n°31 : 1517 €HT

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés valide le devis présenté et autorise M le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Objet de la délibération – Devis travaux supplémentaires concernant la mise aux normes de la traversée du village le long de la RD 101

M le Maire présente les devis suivants :

- POISSENOT : * Cour du logement communal sis 16 Grande Rue : 5 076€ TTC
- * Remplacement des 5 tampons en fonte : 2 100€ TTC

- * Bas du village : reprise de la chaussée pour l'écoulement des eaux : 1 500€ seront pris en charge par POISSENOT, reste à charge pour la commune : 1 500€ TTC
- * Parking de la Mairie devant le panneau d'affichage : 1 455.30€ TTC
- * Rue des Fontenelles : création d'un puits perdu + création 3 places de parking : 4 200 TTC

- CHEVALIER PAYSAGE : Plants sur l'îlot de la Grande Rue : 1 350.01€ TTC

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés valide les devis présentés et autorise M le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Objet de la délibération – Désignation des représentants de la commune auprès du Collège de Scey-Sur-Saône

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder à la nomination des délégués au Syndicat du Collège de Scey sur Saône.

A l'unanimité, le Conseil municipal a désigné :

- Titulaires : Mme Patricia MAZET et Mme Virginie PERRON
- Suppléants : M Bastien CHARPIOT

Objet de la délibération – Approbation Compte de Gestion exercice 2023 - budget EAU

A l'unanimité, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le comptable publique, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet de la délibération – Approbation Compte administratif 2023 - budget EAU

Le Maire ne préside pas la séance et quitte la salle au moment du vote.

Libellé	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2022		13 415.59 €		5 411.36€
Opérations exercice 2023	1 724.00	11 250.73	26 856.81	19 150.75
Solde exécution 2023		9 526.73	7 706.06	
Résultat de clôture 2023		22 942.32	2 294.70	

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés adopte le Compte administratif présenté.

Objet de la délibération – Affectation du Résultat- budget EAU

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif, le compte administratif service EAU fait apparaître un déficit de fonctionnement de 2 294.70 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) -7 706.06 €
 dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif : 0.00 €

c. Résultats antérieurs de l'exercice 5 411.36 €

D 002 du compte administratif (si déficit)

R 002 du compte administratif (si excédent)

Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) -2 294.70 €

(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)

Solde d'exécution de la section d'investissement

e. Solde d'exécution cumulé d'investissement 22 942.32 €

f. Solde des restes à réaliser d'investissement 0.00 €

Besoin de financement = e. + f. 0.00 €

AFFECTATION (2) = d. -2 294.70 €

1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.) 0.00 €

2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1) 0.00 €

3) Report en exploitation R 002

Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :

DEFICIT REPORTE D 002 (3) 2 294.70 €

Objet de la délibération – Approbation Budget Primitif- budget EAU

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	84 174.74 €	84 174.74 €
Investissement	135 537.31 €	135 537.31
TOTAUX	219 712.05 €	219 712.05 €

Objet de la délibération – Approbation Compte de Gestion exercice 2023 - budget principal

A l'unanimité, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le comptable publique, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet de la délibération – Approbation Compte administratif 2023 - budget principal

Le Maire ne préside pas la séance et quitte la salle au moment du vote.

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2022	13 592.00€			266 390.34€
Opérations exercice 2023	14 159.76€	30 657.22€	91 782.87€	112 105.94€
Solde exécution 2023	16 497.46€		20 323.07€	
Résultat de clôture 2023	105 867.54€			286 713.41 €

Objet de la délibération – Affectation du Résultat- budget principal

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un :

- **Excédent de fonctionnement de : 286 713.41 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE			
Résultat de fonctionnement			
A Résultat de l'exercice			
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)			20 323.07 €
B Résultats antérieurs reportés			
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)			266 390.34 €
C Résultat à affecter			
= A+B (hors restes à réaliser)			286 713.41 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)			
D Solde d'exécution d'investissement			2 905.46 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)			-108 773.00 €
Besoin de financement F		=D+E	-105 867.54 €
AFFECTATION = C		=G+H	286 713.41 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement			105 867.54 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F			
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)			180 845.87 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)			0.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de verser une subvention du budget commune au budget eau de 68 437.43€.

Objet de la délibération – Approbation du Budget Primitif- budget principal

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le **budget primitif principal** de l'année 2024 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	216 071.25 €	311 852.91 €
Investissement	349 500.00 €	240 727.00 €
TOTAUX	565 571.25 €	552 579.91 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, vote le BP de la commune pour 2024, comme présenté ci-dessus.

Objet de la délibération – Fongibilité des crédits

La Conseillère aux décideurs locaux a informé le Conseil municipal qu'il est possible de déléguer au Maire la possibilité pour l'exercice en cours de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'autoriser M le Maire à procéder, à compter de cette délibération et pour l'exercice en cours, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- D'HABILITER le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

Objet de la délibération – Questions diverses

- **Élections européennes** : elles auront lieu le **09/06/2024** : il faudrait des équipes de 3 = Bastien Charpiot se chargera de l'organisation du bureau de vote.
- **Entretien de la route de Grandecourt** l'estimation du bureau d'études BC21 est d'une journée de pont à temps soit un coût de : 3 336 € TTC sur la base des tarifs 2033. Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité
- Devis THIEULIN pour une **sonde avec afficheur de niveau de forage pour la station d'eau** : 3 350.79€ TTC.
Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le devis présenté et autorise M le Maire à signer tout document s'y rapportant.
- M. Mongin Joël, nouveau propriétaire de la maison du 3 rue de la Plaine, demande le remplacement du branchement plomb de cette propriété (oublié lors de la campagne de 2014) avec pose d'un regard compteur extérieur. Cette demande est acceptée à l'unanimité. Ces travaux seront confiés à l'entreprise Delaitre.

Séance levée à 22h05
Le Maire, Joël MONGIN